

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2024

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin à 18h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, V. COURTINE, F. COUTURIER, J. FRANÇON-FOESSEL, J. FOURNEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

Absents excusés : A. CORBEL (pouvoir à F. GARIN).

Secrétaire de séance : Virginie COURTINE.

Date de la convocation : 28 mai 2024

- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2024 :

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

-Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 9 avril au 3 juin 2024 :

Mme le Maire rajoute au tableau des décisions, le bail rural consenti au GAEC Breton pour la parcelle cadastrée B 251 à Lompnieu pour un fermage annuel de 37.70€ de l'hectare. Ce fermage sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages communiqué par arrêté préfectoral.

DÉCISIONS DU MAIRE

PÉRIODE DU 9 avril au 3 juin 2024	MONTANT € TTC
FOURNISSEURS	€
ELYFEC (coordination sécurité rénovation énergétique mairie de Sutrieu)	2570 €
AVET et FILS (balayeuse)	4704 €
CENTRE KAPLA (animation fête des enfants)	624 €
COMAT & VALCO (agrès parcours de santé)	4620 €
France ECOLOGIE SOLIDAIRE Sutrieu Ancienne Fruitière isolation des combles Isolation des planchers Ancienne Ecole isolation des combles Isolation des planchers	238.68€ - prime CEE = 0 € 2664.32€ TTC - prime CEE =2300 € 289€ TTC - prime CEE = 130 € 1911€ TTC - prime CEE = 1650 €
CAMPAGNOL.FR (site web communal proposé par l'AMRF)	220 € / an
LES CAUDALIES (buffet 8 mai)	1000 €
ONF programme 2024 Sutrieu Travaux sylvicoles Renouvellement forestier (France 2030) assistance admin et techn. Plantation et enrichissement Travaux de maintenance Lompnieu Travaux sylvicoles Renouvellement forestier Travaux de maintenance Belmont Travaux sylvicoles Travaux de maintenance	1472.77 € HT 1800 € HT 20 772.33 € HT 5362.62 € HT 3681.92 € HT 9709.60 € HT 753.92 € HT 9301.15 € HT 3129.78 € HT
DEFIBRIL (location et maintenance)	1072.20 €
GONNET (bulletin municipal)	504 €
La VOIX DE L'AIN (consultations des entreprises mairie de Sutrieu)	352.27 €

Henri Reynaud s'étonne que la commande pour le parcours de santé ait été passée sans délibération préalable du conseil municipal. Mme le Maire rappelle que le projet a été approuvé lors d'un tour de table à la séance du 4 mars dernier. La réalisation du projet était conditionnée à l'accord des propriétaires, accord obtenu depuis. Il est rappelé que les délégations consenties au Maire par le conseil municipal du 8 juin 2020, permettent à Mme le Maire de prendre toute décision concernant les marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'à un montant de 200 000€.

Délibérations :

- Adhésion au groupement de commande du SIEA pour l'installation et la maintenance d'une borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour véhicule électrique)

Madame le Maire explique que pour répondre au développement de la mobilité électrique et les obligations réglementaires qui imposent aux collectivités l'obligation d'équipements en IRVE les parkings de plus de 20 places, pour le 1er janvier 2025, le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) se propose comme coordonnateur d'un groupement de commandes. En signant la convention, la commune confie au SIEA l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une borne semi-rapide.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide la signature de la convention pour 1 borne pour le parking de la mairie de Belmont et la négociation d'une 2ème borne pour le gîte de Charancin.

- Présentation du projet d'aménagement des abords de la mairie de Chongnes, demande de subventions (Région, Etat, Département)

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement des abords de la mairie de Chongnes : réfection et aménagement paysager du parking et construction d'une halle des festivités dans la cour de la mairie. Cette halle de 12m*6m viendrait en complémentarité de la salle communale permettant aux locataires de disposer d'un espace extérieur abrité comme le permet le préau de la mairie de Belmont. Accompagné par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et de FIBOIS 01 (Fédération Interprofessionnelle du Bois de l'Ain), le projet serait mis en œuvre avec du bois local scolyté. L'enveloppe estimative (halle et parking) est de 100 000 € HT. Des demandes de subventions seront déposées sur cette base auprès de l'Etat (DETR), du Département et de la Région. Les taux pourront être bonifiés dans le cadre de l'utilisation du bois local.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée donne son accord à Madame le Maire pour procéder au montage des dossiers de subventions.

- Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente/ gîte de Charancin

Des consultations d'entreprises ont eu lieu pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente de Charancin. Trois devis ont été réceptionnés. Après étude de la conformité de ces derniers et de la consultation des entreprises sur leur disponibilité pour réaliser les travaux il est proposé de retenir l'offre « des charpentes du Valromey » pour 42488 € TTC. Mme le Maire rappelle que des subventions ont été acquises pour 9998 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide le devis des charpentes du Valromey.

- Mesures visant à sauvegarder les voies communales et chemins ruraux lors des travaux d'exploitations forestières

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite, à l'instar d'autres communes du territoire, prendre un arrêté municipal de déclaration de chantier obligatoire destinée aux entreprises de travaux forestiers pour réguler les travaux et éviter les détériorations des voies communales et chemins ruraux en période hivernale notamment.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accorde à Madame le Maire de prendre cet arrêté.

En parallèle, Madame le Maire pose le problème de plus en plus fréquent des sorties en groupe de motos cross et quads, sur les chemins de la commune. Cette pratique dégrade les chemins, est dangereuse pour les randonneurs et amène parfois à des altercations. Madame le Maire propose de prendre un arrêté interdisant dans un premier temps le passage de ces engins motorisés sur l'intégralité des chemins de randonnée identifiés dans le livret édité par la commune « Les 12 randonnées pédestres ».

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée donne son aval à Madame le Maire pour prendre cet arrêté.

- Demande de rétrocession d'une concession au cimetière de Saint-Maurice, commune déléguée de Sutrieu

L'assemblée est informée de la demande reçue en mairie de la part de Mme et M. Damey qui souhaitent rétrocéder à la commune, à titre gracieux, la concession n° 14 du plan numérisé établie en leur nom. La concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour, elle se trouve vide de tout corps.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à établir l'acte de rétrocession.

- Modification de la convention de fonctionnement du service commun d'instruction du droit des sols.

Madame le Maire explique qu'un certain nombre de communes ont fait remonter des imprécisions ou besoin de clarification dans le contenu de la convention de fonctionnement du service commun d'instruction du droit des sols dont la signature a été délibérée en notre conseil le 15 janvier dernier. Cette convention a donc été clarifiée par le service et nécessite d'être validée par une nouvelle délibération. A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée autorise Madame le Maire à signer la convention clarifiée.

Informations communales :

- **Projet de réhabilitation de la mairie de Sutrieu :** Madame le Maire informe que la consultation des entreprises est en cours et que l'attribution des lots devrait se faire lors de la séance du conseil municipal du 15 juillet prochain.

Elle ajoute que le préau, qui sera rafraîchi au niveau des peintures, fait l'objet d'une demande des riverains reçus en mairie. Ceux-ci souhaiteraient qu'il soit installé une kitchenette (point d'eau, vaisselle, gaz) pour des rassemblements en période estivale. Le mode de gestion serait à définir mais il pourrait être à la charge d'une association volontaire. Des élus sont sceptiques quant à la gestion de cet espace extérieur et sur sa compatibilité avec la location des salles communales et la présence d'appartements à l'étage. Madame le Maire souhaite faire remarquer qu'il y a une vraie « vie de quartier » à Sutrieu. Elle rappelle aussi qu'il n'existe pas de cuisine dans la salle ce qui pourrait être un plus. Elle propose qu'il soit étudié techniquement la faisabilité et le coût d'un tel projet avant de se prononcer sur sa réalisation. L'assemblée accède à la demande de Madame le Maire et lui donne son accord pour étudier la faisabilité du projet.

- **Sécurisation du hameau de Lompnieu :** Madame le Maire rappelle que ce point a été défini comme une priorité par la commission voirie. Le Département impose une étude de faisabilité et un schéma de principe réalisé par un bureau d'étude. L'agence départementale d'ingénierie (AD01) a donc été consultée pour réaliser cette étude. Mme Le Maire précise qu'il a été demandé d'intégrer également des aménagements complémentaires pour renforcer la sécurité dans Samonod ainsi que le marquage au sol pour les piétons aux abords de la mairie de Sutrieu. Les élus acceptent la signature de cette convention d'assistance estimée à 1500 € TTC.

- **Embauche d'un agent technique :** Madame le Maire annonce que Monsieur Cyril ABRIAL rejoindra l'équipe des agents techniques le 17 juin suite au départ en retraite de Monsieur Pierre DA COSTA au 1^{er} juillet. Sur 5 candidats reçus en entretien, la formation de paysagiste et le parcours d'auto-entrepreneur dans le bâtiment de M. ABRIAL a retenu l'attention des responsables du service technique.

- **Urbanisme :** Un recours gracieux, déposé contre un permis de construire accordé fin 2023, a été requalifié en recours contentieux. Madame le Maire indique que la commune va défendre le permis qu'elle a accordé.

- **PLU :** Madame le Maire informe que le travail sur le projet de règlement du futur PLU n'est pas encore terminé. Le document est en relecture par le service instructeur et l'agence départementale d'ingénierie. L'arrêt du PLU est toujours prévu d'ici la fin de l'année.

Informations intercommunales :

- **Révision du SCoT (Schéma de COhérence Territorial) et opportunité d'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :** Madame le Maire explique qu'une révision du Scot est imposée à l'Intercommunalité. Ce travail prévu sur 3 ans semble être une opportunité pour l'élaboration d'un PLUi, considérant l'obligation pour les 42 communes de se mettre en conformité avec le SCoT et le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) faute de quoi leur droit à construire sera gelé par les services de l'Etat. Afin de permettre une décision éclairée, les agents du service instructeur se sont proposés pour rencontrer les 42 conseils municipaux. La rencontre avec le Conseil de Valromey-sur-Séran est prévue le mercredi 26 juin à 18h à Belmont.

- **Pacte fiscal et financier :** Madame le Maire explique l'obligation de l'Intercommunalité, dans le cadre du contrat de villes, de discuter avec chacune de ses communes à la mise en œuvre d'un Pacte fiscal et financier. Outre l'intérêt de connaître la situation financière des communes et le potentiel des richesses par bassin de service, ce pacte peut servir par exemple à instaurer des fonds de concours au profit de projets structurants ou autres outils de mutualisation et coopération. Deux réunions ont déjà eu lieu. La dernière concernant le bassin du Valromey aura lieu le 4 juin à 18h à Virignin.

- **Désignation d'un référent pour la réflexion sur le sujet cantine :** Madame le Maire explique la problématique actuelle concernant le fonctionnement de la cantine à l'école de Champagne en Valromey suite à une enquête menée par les parents d'élèves. Un groupe de travail est mis en place avec des représentants de la commune de Champagne, des agents, les parents d'élèves et les représentants de la commune de Valromey-sur-Séran. Madame le Maire souhaite qu'un deuxième élu accompagne Madame MF. MARTINOD (responsable des écoles) sur ce sujet. Madame N. BIDET se porte volontaire et se rendra avec Madame MARTINOD à la réunion prévue le 11 juin à 17h.

- **Les commémorations du Comité de la Lèbe :** Madame le Maire, assistée par H. REYNAUD, annonce les commémorations à venir à l'initiative du Comité de la Lèbe dans le contexte des 80 ans de la résistance en Valromey. Le 13/06 à 18h30 aura lieu à Samonod la commémoration de l'embuscade de Samonod avec la plantation d'un arbre de la paix et de la liberté. Le 15 juin aura lieu à 10h à la Stèle de Saint Maurice, la commémoration de l'incendie de Saint-Maurice.

H. REYNAUD annonce également la commémoration de l'emprisonnement et de la torture des 19 maquisards dans une cave à Artemare exécutés ensuite à Challes-les-Eaux, le samedi 15 juin à 11h à Artemare. Et à 20h, à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey la représentation théâtrale intitulée *Avant la nuit* d'après le témoignage de déportés.

Questions diverses :

-M. LEJEUNE prévient que le bac, chemin de Rajan, n'est plus alimenté. Il semblerait que la source soit bouchée plus haut à cause de la grille qui aurait besoin d'un nettoyage. Il ajoute que le portail qui mène à la grille mériterait d'être cadenassée pour éviter des accidents.

-J. FOURNEL rapporte que des personnes s'estiment mal informées sur le projet de centrale hydroélectrique. Madame le Maire rappelle que des communications sont faites selon l'actualité du projet : une réunion de concertation a eu lieu récemment, un site en ligne permet de prendre contact avec le porteur de projet. Ce dernier va être sollicité pour organiser de nouvelles permanences comme cela a été déjà été organisé. Une réunion publique sera proposée en temps voulu après qu'un certain nombre de points encore à l'étude soit complets.

-H. REYNAUD :

- demande que les différentes cérémonies et représentations à venir et portées par le Comité de la Lèbe soient relayées sur Illiwap.

- s'interroge sur la possibilité d'afficher le règlement des cimetières aux panneaux d'affichage des cimetières. Madame le Maire explique que le nouveau règlement est trop volumineux. Il est consultable sur le site internet et en mairie.

- attire l'attention sur la réfection du toit du bac de Massignieu qui, sans l'élagage du noyer au-dessus sera à nouveau très vite abîmé. Il demande à ce qu'il soit rappelé à l'ensemble des propriétaires riverains de patrimoine communal (fours, bacs) leur obligation d'élagage faute de quoi les travaux seront réalisés par une entreprise à leurs frais.

- alerte sur l'arrivée des loups dans le Valromey. Il considère qu'il faudrait informer les promeneurs (jeunes enfants et aînés notamment) du potentiel risque encouru et sensibiliser l'opinion publique sur les dégâts sur les troupeaux de bétail. Il propose qu'une motion soit prise au niveau du SIVOM. Madame le Maire et A. BOLON rappellent que la SEMA (Société Economique Montagnarde de l'Ain) s'est saisie de ce sujet et travaille avec les services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 15 juillet 2024.

La secrétaire de séance
Virginie COURTINE



Le Maire,
Pauline GODET

